## ART. 6 ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2011

\_\_\_\_\_

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CORSE - (n° 3945)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 19

présenté par M. Paternotte, rapporteur au nom de la commission du développement durable

ARTICLE 6

Après le mot:

« écologique »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 2.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte adopté par le Sénat.